

# CONSEIL MUNICIPAL

## *Coteaux du Lizon*

L'an deux mille dix-vingt, le 09 novembre le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi et dans le lieu de la salle de l'Épinette de Coteaux du Lizon en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Roland FREZIER, maire,

**PRESENTS** : Mmes AIME, BACLET, BARONI, CLABAUT, DURANDOT, FEVRE, KOLLY, MEYNIER, SIMSEK, VINCENT AS et VINCENT M. et MM. AUGER, BLANC, BOUILLER, DAVID, ECUYER, FAURE, LOEVENBRUCK, PANISSET, WAILLE B.

**ABSENTS EXCUSES** : HOCHEDÉ Pierre et Pierre DACLIN donne pouvoirs à Roland FREZIER

**SECRETARE DE SEANCE** : M. Guy FAURE

En début de séance M. Le maire demande une minute de silence et de recueillement à la mémoire des personnes victimes des attentats terroristes du mois dernier : Samuel PATY et de ceux de l'attentat de Nice.

M. Le maire précise aussi que l'horaire du conseil municipal à 19h, a été adapté afin de terminer la séance avant 20h30 et respecter le couvre-feu instauré dans le cadre des mesures sanitaires liées au COVID 19.

### Ordre du jour :

#### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 octobre 2020**

Voté à l'unanimité

#### **2. Compte-rendus des réunions et dossiers en cours**

- **Réunion du 5 octobre 2020** : concernant le transfert de compétence assainissement collectif, non collectif et eau potable à la CCHJSC.

Une des compétences de la loi NoTRE est que les communes n'assureront plus celles de l'eau et de l'assainissement. La réunion avait pour but d'expliquer les enjeux d'effectuer la transition dès maintenant ou d'attendre la date butoir de 2026. Le document de cette étude est disponible en mairie. Il permet de faire ressortir les avantages et les inconvénients et ce qu'il sera nécessaire de mettre en place pour harmoniser les différents systèmes propres à chaque commune.

Pour la commune de Coteaux Du Lizon :

- La distribution d'eau potable est déjà assurée par le SIEG
- Pour l'assainissement une réflexion va avoir lieu pour choisir la date de ce transfert de compétence. Pour JL. DAVID il ne s'agit pas de stopper dès à présent l'entretien afin de le faire supporter plus tard à la CCHJSC. Car il y aura une sorte de péréquation qui permettra de répartir les coûts en fonction de l'état des stations.

- **Réunion du 19 octobre 2020** : concernant l'AMI bourg-centre à Lavans-lès-Saint-Claude

La réunion s'est déroulée à Lavans-lès-Saint-Claude. Mme Alice BERTHET de la région BFC a assisté à la réunion par visio-conférence. Cette réunion avait pour objet de faire un point sur l'avancée des actions des deux communes.

Il s'agit d'un projet commun avec Lavans et un partage des aides qui sont de l'ordre de 700.000€ pour les deux communes.

Une consultation sera envoyée à des bureaux d'étude en leur communiquant les données du travail du COPIL effectué au cours de l'année 2019.

La discussion sur ce sujet du bourg-centre a dérivé sur le projet des arbres fruitiers pour la création d'un verger conservatoire.

En effet, ce dossier avait été lancé en 2017 et devait permettre d'investir 7 000€ dont 3 500€ de subvention par la région. Il avait été repoussé déjà deux fois afin de pouvoir l'intégrer dans le dossier AMI Bourg-Centre qui prévoyait aussi l'aménagement du verger au centre du village.

Une demande pour repousser à nouveau d'un an a été redemandée par la nouvelle municipalité mais elle a été refusée, ce qui oblige à passer une commande avant fin 2020.

Jean ECUYER et Guy FAURE ont proposé que la Commission Environnement prenne en charge ce dossier afin de le faire aboutir au plus tôt. Plusieurs personnes ont répondu que les espèces étaient définies et qu'il suffisait de les acheter et que l'on verrait ensuite ce qu'il en serait fait avec l'option de les laisser en pot. Au final Bernard Waille, responsable de la commission environnement accepte l'idée qu'il y ait une discussion rapide au sein de la commission qui vise à reprendre le sujet dans sa globalité et à le relier à celui du Bourg-Centre.

M. Le maire précise qu'il faudra, dans tous les cas, y associer le CPIE qui a participé à la constitution de ce dossier.

### 3. Délibérations

- **Approbation du règlement intérieur du conseil municipal** : Toutes les communes de plus de 1000 habitants en sont dotées. **accepté à l'unanimité**
- **Modification du RIFSEEP** : Ce dossier concerne le personnel dont le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, performances du personnel de la fonction publique d'Etat. Ont été ajoutés à ce régime les éducateurs de jeunes enfants, les puéricultrices, les psychologues. **accepté à l'unanimité**
- **SIEG (Syndicat Intercommunal des Eaux du Grandvaux)** : approbation du rapport annuel 2019 : **accepté - une abstention**
- **SYDOM** : approbation du rapport annuel 2019 : **accepté à l'unanimité**
- **Achat de la parcelle AC 537 de 115m2 sur Cuttura** : en l'absence de la réponse des domaines il est proposé de reporter à un prochain conseil : **accepté à l'unanimité**

Autre délibération non intégrée dans l'ordre du jour et proposée :

- **Création d'un poste administratif**: Suite au congé maladie de Mme Marie-Paule GOURDE, il a été décidé d'embaucher une personne (adjointe administrative principale de 1<sup>ière</sup> classe – catégorie C). Après avoir rencontré plusieurs personnes, Mme Hélène MARTINE a été choisie. Elle commencera le 9 décembre 2020 pour un poste de 35h/semaines et travaillera principalement sur la comptabilité : **accepté à l'unanimité**

#### 4. **Questions diverses**

- **Problème au niveau de la crèche** : pour faire suite à des arrêts de travail tous liés au COVID entraînant une incapacité à accueillir les enfants il a été décidé de fermer la crèche du 4 au 13 novembre dans un premier temps. Une réunion aura lieu le 13 pour décider de prolonger ou non. Tout cela se fait avec les partenaires dont l'ARS la PMI, la CAF. Les parents ont été prévenus et à priori des solutions ont été trouvées pour tous les enfants. Pour l'instant il n'y a pas de problème au niveau des écoles.

#### ➤ **Ressource humaine** :

- **Mme Livia FERRAZZI - directrice générale des services a donné sa démission** pour rejoindre le centre de gestion de Champagnole en proposant son départ pour le 4 janvier 2021. Un recrutement a été lancé depuis 15 jours ; à ce jour aucune candidature n'a été reçue alors qu'il s'agit d'un poste essentiel pour la collectivité. Pour le maire, ce dossier est crucial et il y travaille.
- **L'ATSEM de CUTTURA** rejoindra la commune de Saint-Claude après mutation. Un recrutement a été lancé et il y a plusieurs candidatures intéressantes. Des entretiens vont être organisés.
- **Au niveau du service technique** : la personne qui remplaçait M. Didier DESPLACE est en incapacité de travail de longue durée. Il faut donc lui trouver un nouveau remplaçant sachant qu'il a un AT de un an. A ce stade, la mairie a reçu deux candidatures. Cela est d'autant plus important à l'amorce de la période hivernale.
- **Une « stagiairisation »** vient d'être proposée à Philippe BOUILLER à la fin de son contrat actuel comme cela avait été voté lors du précédent conseil municipal

#### ➤ **Comité de défense de l'Hôpital de St Claude** :

M. P. PASSOT est le président de ce comité et il a été organisé une réunion au cours de laquelle il a proposé que chaque commune organise des réunions pour les soutenir en s'occupant de :

- Fournir une salle,
- Lister les invitations,
- Assurer la communication.

Le comité fournit les banderoles.

Pour l'instant en pleine période COVID et de confinement, il n'a pas été discuté de dates éventuelles.

Le dossier est disponible pour lecture en mairie

➤ **Point COVID 19 :**

Une note est arrivée vendredi de la communauté de communes. Le pic est attendu dans 15 à 20 jours. Le Département du Jura est l'un des plus impacté de France. Le taux d'incidence national est de 451 ; il est actuellement de 706 dans le Jura.

Le taux de positivité des tests est de 20,7% en France, de 25 % dans le Jura.

Pour le Haut-Jura, le taux d'incidence est de 1 200 avec un taux de positivité de 25%.

Toutes les personnes vulnérables de la commune ont été contactées.

La communauté de communes a signalé un cas sur Saint-Lupicin qui a été accompagné logistiquement par la collectivité.

➤ **Cérémonie du 11 novembre :**

La cérémonie du 11 novembre sera réalisée sans public et avec à un maximum de 6 personnes. Alain PARISOT sera mobilisé pour jouer de la trompette. Le capitaine des pompiers assurera possiblement l'Appel aux Morts pour la France. Des gerbes seront posées à Saint-Lupicin et Cuttura.

➤ **Les visites en EPAHD**

Possibles si elles sont impérieuses moyennant attestation et selon les règles sanitaires des EPAHD.

➤ **Divers**

- Les déchetteries restent ouvertes avec de nouveaux horaires.
- Les déménagements sont autorisés seulement en fin de bail et/ou avec actes notariés.
- L'accueil des enfants chez les assistantes maternelles reste possible.
- L'Etat d'urgence sanitaire à nouveau, a été déclaré. La Loi d'Urgence Sanitaire est en cours de préparation pour proroger cet état jusqu'au 16 février 2021 avec prorogation jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021. Ce projet permettra, au-delà de mesures sanitaires, au Gouvernement de prendre diverses mesures par ordonnance.  
En conclusion, l'état de confinement n'est pas encore fini. Il convient de rester très vigilants eu égard aux mesures sanitaires.
- Mme Déborah BARONI indique que l'OPH a commandé de nouveaux sondages semble-t-il dans l'objectif de construire. Mme Maryse VINCENT s'étonne car à priori l'OPH aurait cédé le terrain à l'euro symbolique il y a déjà plus d'un an. Réponse a été donnée par e-mail aux conseillers : Les forages sont effectués à la demande du notaire préalablement à la cession du terrain à la commune.
- M. Jean-Baptiste MORNICO a présenté son permis de construire. Il lui a été conseillé de prendre attache auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.

- M. Jean ECUYER demande s'il est possible d'avoir une salle à la mairie pour travailler dans des conditions sanitaires satisfaisantes.
- Un courrier de la mairie avait annoncé que toutes les commissions étaient suspendues jusqu'à nouvel ordre. Messieurs Jean Ecuyer, Guy FAURE et Jean-Luc LOEVENBRUCK ont demandé par oral lors du conseil mais aussi par e-mail avant le conseil de pouvoir poursuivre le travail. M. Le maire a laissé entendre que chaque groupe puisse s'organiser en interne. Concentrant l'environnement Il a été décidé de maintenir la commission prévue initialement en mairie le mardi 9 novembre de 18h30 à 20h.

Fin de séance à 20h15